

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUILLET 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le VINGT-HUIT JUILLET à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN D'AOUT (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative sous la présidence de Mme HEBERT Aline, Maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11*

*Nombre de conseillers municipaux présents : 7*

*Date de convocation : 18/07/2025*

*Présents : M. BONNET Olivier, REBATTET Françoise, BRUNET Pascal, FLORUS Pascal, BORDAS Cédric, TOUCHE Karim*

*Absents : RIMET-MEILLE Angélique, LEYDIER Véronique, DUFFAU Joël, BOUILLY André*

*Pouvoirs : de DUFFAU Joël à HÉBERT Aline  
de BOUILLY André à BRUNET Pascal*

Formant la majorité des membres en exercice.

M. TOUCHE Karim est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°2
- Questions diverses

---

**Délibération n° 1\_280725**  
**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le camion communal, servant d'outil professionnel à l'Agent Technique communal, est en panne depuis le 01 juillet 2025. *(le véhicule s'étant mis à fumer, à l'arrêt, suite à un court-circuit)*

M. DUFFAU, adjoint, a travaillé sur ce dossier, de renouvellement de camion (en service depuis 25ans), durant plusieurs semaines. Il en résulte que la proposition la plus intéressante pour la collectivité est de partir sur l'achat d'un véhicule neuf, tout équipé, et garantie, pour un montant de 35 312.16€ TTC (+ 216.00€ TTC pour flocage du Camion).

C'est pourquoi Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des modifications de crédits pour le financement du remplacement du Camion communal et pour la passation d'écritures d'ordres.

**Décisions modificatives - COMMUNE ST MARTIN D AOUT - 2025**  
**DM 2 - DECISION MODIFICATIVE N°2 - 28/07/2025**

**INVESTISSEMENT**

| Dépenses                                                  |            | Recettes                  |         |
|-----------------------------------------------------------|------------|---------------------------|---------|
| Article(Chap) - Opération                                 | Montant    | Article(Chap) - Opération | Montant |
| 2157 (21) : Matériel et outillage technique - 318         | 35 600,00  |                           |         |
| 2172 (21) : Agencements et aménagements de terrains - 317 | -35 600,00 |                           |         |
| Total dépenses :                                          | 0,00       | Total recettes :          | 0,00    |

  

|                |      |                |      |
|----------------|------|----------------|------|
| Total Dépenses | 0,00 | Total Recettes | 0,00 |
|----------------|------|----------------|------|

\*Opération 318 : RENOUELEMENT CAMION COMMUNAL

\*Opération 317 : AMENAGEMENT PAYSAGER AIRE DE JEUX

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE les modifications de crédits proposées.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document concernant cette décision.

DEBAT : Approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Point organisation VOGUE 2025

LE MAIRE  
Aline HÉBERT



Le secrétaire de séance  
Karim TOUCHE

